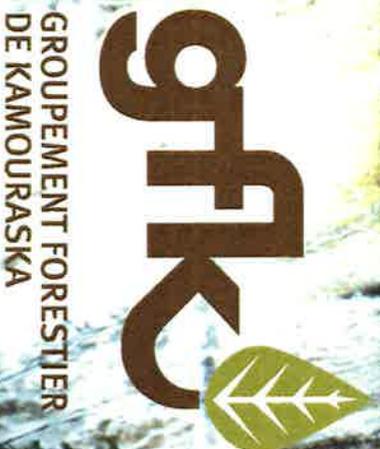


40^{ième} Assemblée générale annuelle

Le 29 avril 2019



**GROUPEMENT FORESTIER
DE KAMOURASKA**

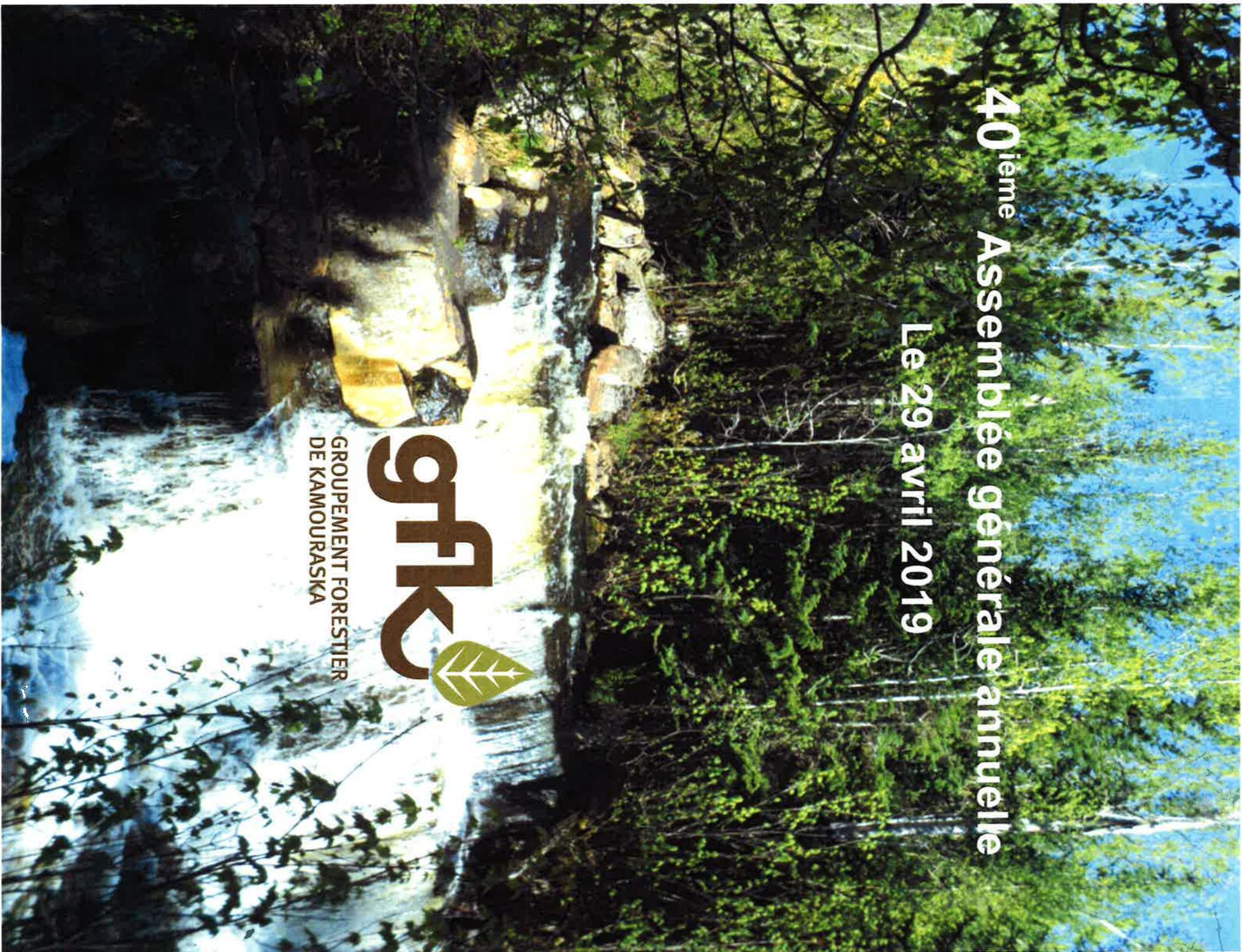


TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE.....	2
2.	LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VERIFICATION DU QUORUM	2
3.	NOMINATION D'UN(E) PRESIDENT(E) ET D'UN(E) SECRETAIRE D'ASSEMBLEE	4
4.	LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR	4
5.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AVRIL 2018	5
6.	RAPPORT DU PRESIDENT.....	11
7.	ALLOCUTION DU PRESIDENT DE RESAM, MONSIEUR RENALD BERNIER	12
8.	PRESENTATION ET ADOPTION DES ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2018.....	12
9.	NOMINATION D'UN VERIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2019	13
10.	RATIFICATION DES ACTES POSES PAR LES ADMINISTRATEURS.....	13
11.	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2018	13
12.	ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS	21
13.	LE MERITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT – ÉDITION 2018	21
14.	DIVERS.....	21
15.	LEVEE DE L'ASSEMBLEE.....	21

1. Ouverture de l'Assemblée

2. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum

Le 17 avril 2019

Aux actionnaires du
Groupement forestier de Kamouraska inc.

Objet : Avis de convocation - Assemblée générale annuelle

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration du Groupement forestier de Kamouraska inc., j'ai le plaisir de vous convier à titre d'actionnaire à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu **lundi, le 29 avril 2019, à 19 h 30, au Complexe municipal de Saint-Alexandre-de-Kamouraska situé au 629, route 289.**

Vous trouverez sous pli un projet d'ordre du jour à l'endos du présent avis et un formulaire de procuration. Les autres documents relatifs à l'assemblée vous seront remis sur place.

S'il vous est impossible d'être présent, nous vous demandons de bien vouloir compléter la procuration. Elle vous permettra d'autoriser un administrateur ou un actionnaire de la compagnie à vous représenter à cette assemblée et de recevoir une copie du rapport annuel dans les jours suivants la tenue de cette dernière. Cette procuration devra nous être parvenue avant le début de l'assemblée.

Nous souhaitons vous rencontrer à cette occasion et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.



Gérald Landry
Directeur général

GL/vb

p. j. Ordre du jour (verso)
Procuration

Le 17 avril 2019

Aux propriétaires non-actionnaires du
Groupement forestier de Kamouraska inc.

Objet : Avis de convocation - Assemblée générale annuelle

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration du Groupement forestier de Kamouraska inc., j'ai le plaisir de vous convier à titre de propriétaire signataire d'une convention d'aménagement normalisée à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu **lundi, le 29 avril 2019, à 19 h 30, au Complexe municipal de Saint-Alexandre-de-Kamouraska situé au 629, route 289.**

Vous trouverez sous pli un projet d'ordre du jour à l'endos du présent avis. Les autres documents relatifs à l'assemblée vous seront remis sur place. Nous vous rappelons que vous pourrez prendre part aux discussions, mais vous ne pourrez pas proposer, appuyer ou voter sur aucune proposition débattue pendant l'assemblée, ces droits sont exclusivement réservés aux actionnaires.

Nous souhaitons vous rencontrer à cette occasion et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.



Gérald Landry
Directeur général

GL/vb

p. j. Ordre du jour (verso)

3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée

4. Lecture et adoption du projet de l'ordre du jour

Groupement forestier de Kamouraska inc. Assemblée générale annuelle

Lundi, le 29 avril 2019 à 19h30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum ;
3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée ;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2018 ;
6. Rapport du président ;
7. Allocution du président de RESAM, Monsieur Renald Bernier ;
8. Présentation et adoption des états financiers de l'année 2018 ;
9. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice 2019 ;
10. Ratification des actes posés par les administrateurs ;
11. Présentation du rapport d'activités pour l'année 2018 ;
12. Élection des administrateurs ;
 - Administrateurs sortants :
 - M. David Chouinard;
 - M. Denis Ouellet;
 - M. Dominique Morin.
13. Le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent- Édition 2018;
14. Divers
 - a)
 - b)
 - c)
15. Levée de l'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2018

Procès-verbal de la trente-huitième assemblée générale annuelle des actionnaires du Groupement forestier de Kamouraska inc. tenue le 24 avril 2018 à 19 h 30 au Centre communautaire de Saint-Pascal situé au 470, rue Notre-Dame à laquelle assemblée étaient présents :

M. Gilbert Chamberland	M. Gérard Gagnon	M. Dominique Morin
M. Gervais April	M. Renald Bernier	M. Richard Morin
M. Réal Bérubé	Mme Alma Bouffard	M. Clément Nadeau
M. Gilbert Bossé	M. Patrick Lajoie	M. Denis Ouellet
M. Gaétan Bouchard	M. Gérald Landry	M. Francis Ouellet
M. Réginald Bouchard	M. Jacques Landry	M. Mario Ouellet
M. Yvon Deschênes	Mme Elizabeth Lebrun	M. Rodrigue Ouellet
Mme Aline Dionne	M. David Chouinard	M. Denis Pelletier
M. Gilles Dionne	Mme Lucette Lévesque	Pierre Bérubé et Carole Rivard
M. Régis Dionne	M. Marcel Chouinard	M. Louis-Marie Plourde
M. Vital Dionne	M. Laurent Michaud	M. Laurent Tardif
M. Robert Dufour	M. Pierre A. Michaud	M. Denis Roussel
M. Maurice Dumais	Michelle et Richard Bossé	M. Gilles Roy
M. Michel Morin	M. Yves Migneault	M. Raymond Roy
M. Guildo Fortin	M. Richard Moreau	M. Marc St-Onge
M. Clément Fraser	M. Denis Morin	M. Louis Normand
M. Marius St-Onge	M. Raynald St-Pierre	M. Yvan Dionne

Procurations

Mme Marie-Claude Alexandre Beaudoin Simard enr.	M. Jean-Marc Grandbois	M. Marc-André Ouellet
M. Bernard Bélanger	M. Jean Hénault	M. Jean-Yves Paradis
M. Francis J. Bourque	La Compagnie Normand Ltee	M. Claude Pelletier
C.G. Thériault inc.	MM. Gérald et Dany Landry	Mme Elizabeth Pelletier
M. Jean Castonguay	Gérald Landry et Suzanne Picard	M. Yvon Picard
Jocelyn Claveau et Danielle Viel	M. Réjean Landry	M. Régis Plourde
Clovis Holstein inc.	Stéphane, Diane, Guylaine Landry	M. Marc Richard
Jean-Marc Drapeau et Autres	M. Germain Lavoie	M. Pierre Simon
Ferme forestière B.M.B.	Valmont et Samuel Lebrun	M. Gilles Sirois
Gestion Divima inc.	Valmont Lebrun	M. Denis St-Jean
Gestion G.M.L. S.E.N.C	Les Plantations du Nord (Rdl) inc	Mme Odette Talbot
Mme Madeleine Lamarre	M. Raymond Levasseur	Mme Murielle Tardif
Brault, Jacques-Christian, Laf, G et Fils. S.	Mme Marie-Claude Ouellet	
Martin, Brigitte, Marcel et Christian Milliard		

1. Ouverture de l'Assemblée

Ouverture de la trente-neuvième assemblée générale annuelle par le président, monsieur Dominique Morin qui souhaite la bienvenue aux actionnaires ainsi qu'au président de Resam monsieur Renald Bernier.

2. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, nous procédons au point suivant.

3. Nomination d'un(e) président (e) et d'un (e) secrétaire d'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENALD BERNIER APPUYÉ DE MADAME LUCETTE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Dominique Morin à titre de président d'assemblée et madame Sarah Bélanger, secrétaire d'assemblée.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Dominique Morin, président, donne lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRARD GAGNON APPUYÉ DE MONSIEUR MARIUS ST-ONGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tout en laissant le point divers ouvert :

- 1. Ouverture de l'assemblée ;*
- 2. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum ;*
- 3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée ;*
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;*
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2017 ;*
- 6. Rapport du président ;*
- 7. Allocution du président de RESAM, Monsieur Renald Bernier ;*
- 8. Présentation et adoption de la politique d'équité d'accès aux services ;*
- 9. Présentation et adoption de la politique d'affectation des bénéfices ;*
- 10. Présentation et adoption des états financiers de l'année 2017 ;*
- 11. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice 2018 ;*
- 12. Ratification des actes posés par les administrateurs ;*
- 13. Présentation du rapport d'activités pour l'année 2017 ;*

14. *Élection des administrateurs ;*

Administrateurs sortants :

*M. Louis-Marie Plourde ;
M. Mario Ouellet ;
M. Marius St-Onge ;
M. Normand Simard ;
M. Renald Bernier, mandat 1 an.*

15. *Divers ;*

- a) Mise en marché collective*
- b) Communiqué de presse*
- c)*

16. *Levée de l'assemblée.*

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2017

Madame Sarah Bélanger donne lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILBERT CHAMBERLAND APPUYÉ DE MONSIEUR RICHARD MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le procès-verbal du 18 avril 2017 soit adopté.

6. Rapport du président

Monsieur Dominique Morin procède à la lecture du rapport du président pour l'année 2017.

7. Allocution du président de Resam Monsieur Renald Bernier

Resam est une association de 42 groupements répartis en 17 régions administratives, regroupant 28 000 propriétaires et créant de l'emploi à 3 000 personnes, Pour les 42 groupements cela représente un chiffre d'affaire de 130 000.000.\$.

Il y a quarante ans on reboisait c'est maintenant le temps de récolter. La possibilité forestière est de 6.2 millions de m³ solides.

8. Présentation et adoption de la politique d'équité d'accès aux services

Monsieur Leclerc, donne lecture de la politique d'équité d'accès aux services qui visent à assurer à tous les propriétaires conventionnés, la possibilité de bénéficier des mêmes conditions et d'avoir le même accès aux services et ressources du groupement forestier.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRARD GAGNON APPUYÉ DE MONSIEUR DENIS OUELLET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter cette politique d'accès aux services.

9. Présentation et adoption de la politique d'affectation des bénéfices

Cette politique vise à guider l'affectation des bénéfices, monsieur Gérald Landry en fait lecture aux actionnaires.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANCIS OUELLET APPUYÉ DE MONSIEUR GILBERT CHAMBERLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

L'adoption de la politique d'affectation des bénéfices.

10. Présentation et adoption des états financiers de l'année 2017

Madame Carolyne Thériault de Mallette de Saint-Pascal présente les états financiers du Groupement forestier de Kamouraska inc. pour la période se terminant le 31 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS OUELLET APPUYÉ DE MONSIEUR GILBERT CHAMBERLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les états financiers comparatifs incluant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie soient approuvés et adoptés.

11. Nomination du vérificateur pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRARD GAGNON APPUYÉ DE MONSIEUR MARIUS ST-ONGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Groupement forestier de Kamouraska inc. reconduise le mandat à Mallette de St-Pascal pour la vérification des livres pour l'année 2018.

12. Ratification des actes posés par les administrateurs

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAURICE DUMAIS APPUYÉ DE MONSIEUR DAVID CHOUINARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver et de ratifier tous les règlements, résolutions et actes adoptés ou posés par les administrateurs et officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée des actionnaires soit le 18 avril 2017 jusqu'à ce jour.

13. Présentation du rapport d'activités pour l'année 2017

Messieurs Serge Leclerc et Gérald Landry présentent le rapport des activités aux actionnaires.

14. Élection des administrateurs

Nomination d'un(e) président(e) d'élection, d'un(e) secrétaire d'élection et de deux scrutateurs (trices) d'élection.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRARD GAGNON APPUYÉ DE MONSIEUR RENALD BERNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Serge Leclerc à titre de président d'élection et madame Sarah Bélanger, secrétaire d'élection, et de nommer Mesdames Valérie Bouchard et Hélène Tousignant, scrutatrices d'élection.

a) Nombre de postes à combler

Cette année, cinq administrateurs sont sortants :

*Monsieur Louis-Marie Plourde Monsieur Marius St-Onge
Monsieur Mario Ouellet Monsieur Normand Simard
Monsieur Renald Bernier, mandat 1 an*

OUVERTURE DE LA MISE EN NOMINATION

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LUCETTE LÉVESQUE DE NOMMER MONSIEUR MARIUS ST-ONGE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DAVID CHOUINARD DE NOMMER MONSIEUR MARIO OUELLET.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILBERT CHAMBERLAND DE NOMMER MONSIEUR NORMAND SIMARD.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENALD BERNIER DE NOMMER MONSIEUR DENIS OUELLET.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS ROUSSEL DE NOMMER MONSIEUR DENIS PELLETIER.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS PELLETIER DE NOMMER MONSIEUR LOUIS-MARIE PLOURDE.

Monsieur Denis Pelletier, se retire.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRARD GAGNON APPUYÉ DE MONSIEUR MARIUS ST-ONGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

La fin des candidatures.

Puisqu'il n'y a aucune autre nomination, les administrateurs élus sont :

*Monsieur Marius St-Onge Monsieur Normand Simard
Monsieur Mario Ouellet Monsieur Denis Ouellet (mandat 1 an)
Monsieur Louis-Marie Plourde*

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRARD GAGNON APPUYÉ DE MADAME ELIZABETH LEBRUN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

La clôture des élections

15. Divers

a) Mise en marché collective dans le bois de sciage et déroulage initié par le Syndicat des Producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Le groupement juge que le risque est trop élevé en lien avec la démarche initiée par le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, qui pourrait aboutir à la mise en place d'un plan conjoint aussi rigide que celui en vigueur pour le bois de qualité de pâte.

Les mécanismes de mise en marché collective sont contraignants et rigides et ne permettent pas au producteur de mettre en marché du bois comme et quand il le veut, ce qui se traduit par des coûts administratifs et opérationnels supplémentaires pour le producteur.

L'assemblée générale annuelle du syndicat aura lieu le 1^{er} mai prochain. Les membres du groupement seront présents.

b) Communiqué de presse sur la main d'œuvre

La convention des travailleurs sylvicoles s'est terminée le 31 décembre 2017. Les OGC du Bas St-Laurent mène une négociation concertée. Ceux-ci demandent une augmentation des taux, mais ils sont indexés annuellement.

Un communiqué de presse a été émis demandant aux travailleurs sylvicoles de se joindre à nous pour améliorer leurs conditions de travail.

16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-MARIE PLOURDE APPUYÉ DE MONSIEUR GÉRARD GAGNON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De lever l'assemblée.

6. Rapport du président

Message du président de la 40^{ème} assemblée générale annuelle des actionnaires du Groupement forestier de Kamouraska inc.

Les efforts soutenus pour maintenir l'augmentation du niveau de récolte de bois en forêt privée ont continué de porter fruits cette année, ce qui a eu un effet intéressant sur le chiffre d'affaire encore augmenté. La reprise des marchés avec des prix plus intéressants y a contribué aussi. Conséquemment, ces effets ont favorisé une meilleure rentabilité globale puisque s'en suit une plus grande efficacité organisationnelle. En plus des opérations usuelles en forêts privée et publique, nous avons poursuivi efficacement nos opérations de récolte et d'aménagement pour nos clients réguliers.

Les démarches entreprises pour mettre en valeur la plateforme multi-usage de St-Pascal se sont poursuivies. D'ailleurs, un projet fort intéressant avance très positivement avec Biopterre pour un produit novateur qui pourrait avoir des bénéfices très intéressants à plus long terme pour notre entreprise.

Les démarches de rapprochement avec le Groupement forestier et agricole Taché ont occupé une grande place en 2018, pour en arriver à ce que votre conseil d'administration recommande une fusion qui serait effective pour 2020.

Parmi les principaux défis de 2020, outre la fusion, il y aura la poursuite de l'augmentation du niveau de récolte de bois considérant l'importance de poursuivre la belle croissance, et un déploiement plus ambitieux pour la plateforme multi-usage avec le montage d'un plan d'affaire puisqu'elle est porteuse de multiples possibilités.

Je tiens à remercier une fois de plus tout le personnel et tous les membres du conseil d'administration pour les efforts soutenus pour garder le Groupement forestier de Kamouraska actif et dynamique.



Dominique Morin, président

7. Allocution du président de RESAM, Monsieur Renald Bernier

8. Présentation et adoption des états financiers de l'année 2018

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

**Groupement Forestier de
Kamouraska inc.**

États financiers
Au 31 décembre 2018

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires du
Groupement Forestier de Kamouraska inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **GROUPEMENT FORESTIER DE KAMOURASKA INC. (Société)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saint-Pascal, Québec
Le 16 avril 2019

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A121812

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

CHIFFRE D'AFFAIRES (annexe A)	5 209 301 \$	4 898 077 \$
COÛT DES TRAVAUX (annexe B)	4 031 586	3 766 015
BÉNÉFICE BRUT	1 177 715	1 132 062
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais techniques (annexe C)	605 842	637 347
Frais d'administration (annexe D)	285 348	266 409
Frais financiers (annexe E)	18 360	19 431
	909 550	923 187
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	268 165	208 875
AUTRES ÉLÉMENTS		
Reprise de la valeur d'un placement (note 5)	-	85 949
Revenus de dividende	43 674	-
	43 674	85 949
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS	311 839	294 824
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE		
Impôts exigibles	34 657	18 970
Impôts futurs	994	(2 967)
	35 651	16 003
BÉNÉFICE NET	276 188 \$	278 821 \$

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

SOLDE , début de l'exercice	2 712 565 \$	2 435 271 \$
Bénéfice net	<u>276 188</u>	<u>278 821</u>
	2 988 753	2 714 092
Impôt remboursable au titre de dividendes	<u>2 372</u>	<u>1 527</u>
SOLDE , fin de l'exercice	2 986 381 \$	2 712 565 \$

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

BILAN

Au 31 décembre

2018

2017

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	907 545 \$	544 953 \$
Créances (note 3)	618 614	565 257
Programme d'investissement en forêt	99 220	207 222
Crédits d'impôts à recouvrer (note 4)	13 578	11 154
Stocks	204 565	279 470
Frais payés d'avance	4 165	6 021

1 847 687 1 614 077

PLACEMENTS AU COÛT (note 5)

583 548 583 548

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)

1 432 327 1 255 751

3 863 562 \$ 3 453 376 \$

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

BILAN (suite)
Au 31 décembre

2018

2017

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

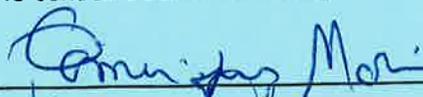
Dettes d'exploitation (note 8)	417 137 \$	280 166 \$
Impôts exigibles	37 029	20 497
Produits reportés	8 000	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	25 598	78 054
	<u>487 764</u>	<u>378 717</u>
DETTE À LONG TERME (note 9)	321 847	293 809
AIDES GOUVERNEMENTALES REPORTÉES	476	2 095
IMPÔTS FUTURS	62 184	61 190
	<u>872 271</u>	<u>735 811</u>

CAPITAUX PROPRES

Capital-actions (note 10)	4 910	5 000
Bénéfices non répartis	2 986 381	2 712 565
	<u>2 991 291</u>	<u>2 717 565</u>
	<u>3 863 562 \$</u>	<u>3 453 376 \$</u>

ÉVENTUALITÉ (note 12)

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur


_____, administrateur

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Bénéfice net	276 188 \$	278 821 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	25 028	40 390
Amortissement des aides gouvernementales reportées	(1 619)	(1 619)
Impôts futurs	994	(2 967)
Reprise de la valeur d'un placement	-	(85 949)

300 591 228 676

Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation

Créances	(53 357)	53 778
Programme d'investissement en forêt	108 002	(16 584)
Crédits d'impôts à recouvrer	(2 424)	1 132
Stocks	74 905	12 525
Frais payés d'avance	1 856	(1 249)
Dettes d'exploitation	136 971	(49 274)
Impôts exigibles	16 532	(196)
Produits reportés	8 000	-

591 076 228 808

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(201 604)	(46 264)
---	-----------	----------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	-	(290 000)
Obtention de financement supplémentaire	56 000	56 000
Remboursement de la dette à long terme	(80 418)	(76 828)
Variation nette du solde de l'impôt remboursable au titre de dividendes	(2 372)	(1 527)
Rachat d'actions	(240)	(260)
Émission de capital social	150	230

(26 880) (312 385)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

362 592 (129 841)

ENCAISSE, début de l'exercice

544 953 674 794

ENCAISSE, fin de l'exercice

907 545 \$ 544 953 \$

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, effectue la formation de massifs forestiers (plantation d'arbres), fait l'exploitation, la vente et l'utilisation des produits forestiers de tous genres, effectue des contrats de technique dans le secteur forestier et exploite une pourvoirie de chasse et pêche.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dès que les biens ont été livrés aux clients et que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, ainsi que lorsque les services sont rendus.

Impôts sur le bénéfice

La Société comptabilise les impôts sur le bénéfice selon la méthode des impôts futurs. Selon cette méthode, la Société comptabilise à titre de charge ou produit de l'exercice les impôts exigibles ou recouvrables de l'exercice, ainsi que la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs déterminés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers applicables au revenu imposable des exercices au cours desquels les écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs seront résorbés. Un actif d'impôts futurs est comptabilisé lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Société profitera des économies futures rattachées aux écarts temporaires déductibles entre ces valeurs.

Aides gouvernementales et crédits d'impôt

Les subventions et les crédits d'impôt relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'aides gouvernementales reportées. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. Les subventions et les crédits d'impôt relatifs aux charges d'exploitation sont comptabilisés en réduction de ces dernières.

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles des aides gouvernementales reportées afférentes est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et les durées suivantes :

	Méthodes d'amortissement	Durées
Ameublement et équipement	linéaire	10 ans
Bâtisse - bureau	linéaire	25 ans
Bâtisse - garage	linéaire	20 ans
Équipement forestier	linéaire	10 ans
Équipement informatique	linéaire	5 ans

Pour les lots à bois, aucun épuisement n'est comptabilisé en fonction des volumes produits tant que leur valeur résiduelle ne deviendra pas inférieure à leur coût et que les volumes de bois sur chacun des lots ne seront pas inférieurs à ceux existants à la date d'acquisition.

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

La Société offre à ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Les coûts du régime de retraite afférent aux services courants sont portés à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2018	2017
Comptes clients	584 893 \$	534 558 \$
Cotisation au Fonds des services de santé et CNESST à recevoir	33 721	30 699
	618 614 \$	565 257 \$

4. CRÉDITS D'IMPÔTS À RECOUVRER

Au 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé un montant de 13 578 \$ à titre de crédits d'impôt pour le remboursement des taxes foncières. Ce crédit se rapporte à une demande qui n'a pas encore fait l'objet d'examen par les autorités fiscales.

5. PLACEMENTS AU COÛT

	2018	2017
Au coût		
Actions de la société privée Groupe NBG inc. 535 700 actions de catégorie A, participation de 14,29 %	583 048 \$	583 048 \$
Resam inc. 1 action	500	500
	583 548 \$	583 548 \$

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2018

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	81 256 \$	- \$	81 256 \$	77 914 \$
Ameublement et équipement	157 091	123 444	33 647	39 235
Bâtisse - bureau	102 906	100 645	2 261	2 583
Bâtisse - garage	208 383	74 630	133 753	127 646
Enseigne	1 751	1 144	607	677
Équipement forestier	168 181	163 155	5 026	7 016
Équipement informatique	142 845	127 403	15 442	23 711
Lots à bois	1 160 335	-	1 160 335	976 969
	2 022 748 \$	590 421 \$	1 432 327 \$	1 255 751 \$

L'amortissement des aides gouvernementales d'un montant de 1 619 \$ (2017 - 1 619 \$) a été comptabilisé en réduction des postes d'amortissement.

7. FACILITÉ DE CRÉDIT

La Société dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,55 %, renouvelable en juin 2019 et garantie par le terrain et la bâtisse- bureau, les lots à bois, les créances et les stocks.

8. DETTES D'EXPLOITATION

	2018	2017
Comptes fournisseurs	332 662 \$	212 614 \$
Salaires et vacances courus	5 310	28 612
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	7 772	14 644
Taxes à la consommation	71 393	24 296
	417 137 \$	280 166 \$

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

9. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 103 000 \$, garanti par des lots à bois d'une valeur nette comptable de 201 186 \$, remboursable par versements mensuels de 722 \$ incluant capital et intérêts au taux de 3,24 %, renouvelable en février 2020, échéant en février 2032	92 766 \$	98 354 \$
Emprunt, d'un montant original de 276 200 \$, garanti par une hypothèque immobilière sur un lot à bois d'une valeur nette comptable de 350 966 \$, remboursable par versements mensuels de 1 924 \$ incluant capital et intérêts au taux de 3,24 %, renouvelable en mars 2020, échéant en mars 2029	201 129	217 509
Emprunt, d'un montant original de 56 000 \$, garanti par une hypothèque immobilière sur un lot à bois d'une valeur nette comptable de 350 966 \$, remboursable par versements mensuels de 393 \$ incluant capital et intérêts au taux de 3,24 %, renouvelable en mars 2020, échéant en février 2033	53 550	-
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	-	56 000
	347 445	371 863
Portion échéant au cours du prochain exercice	25 598	78 054
	321 847 \$	293 809 \$

Les remboursements en capital estimatifs de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019 -	25 598 \$
2020 -	26 415 \$
2021 -	27 307 \$
2022 -	28 205 \$
2023 -	29 132 \$

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

10. CAPITAL-ACTIONS

Description du capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, votantes, participantes, rachetables au gré de la société au montant du capital versé, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées, dividende non cumulatif, rachetables au gré de la société au montant du capital versé, sans valeur nominale

	2018	2017
Émis		
491 actions ordinaires (2017 - 500)	4 910 \$	5 000 \$

Émission et rachat

Au cours de l'exercice, la Société a émis 15 actions catégorie A en contrepartie de 150 \$ en espèces.

De plus, la Société a racheté 24 actions catégorie A pour un montant de 240 \$ en espèces.

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée aux membres du conseil d'administration en raison du fait qu'ils ont une influence notable sur celle-ci.

Au cours de l'exercice, la Société a effectué dans le cours normal des affaires les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés appartenant à des administrateurs :

	2018	2017
Chiffre d'affaires		
Vente d'équipement et revenus divers	5 749 \$	8 440 \$
Coût des travaux		
Achats et coupe de bois	116 022 \$	32 085 \$

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2018

12. ÉVENTUALITÉ

Litige

Au cours de l'exercice, la Société a entrepris des démarches pour se conformer aux règles de l'autorité des marchés financiers (AMF) pour se libérer des contraintes d'être considérée comme une société publique. Avec cette dispense, la Société pourra transiger ses actions sans avoir à respecter toutes les règles établies par l'AMF.

De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, que la Société pourrait être appelée à verser en pénalité. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Dans le cours normal de son exploitation, la Société effectue le suivi de ses comptes clients. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses clients. Environ 39 % (2017 - 47 %) des comptes clients sont à recevoir de deux clients (2017 - de deux clients).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à son emprunt bancaire.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt de l'emprunt bancaire.

Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

Risque de marché

Le bénéfice de la Société est affecté par la conjoncture économique actuelle qui prévaut dans l'industrie forestière. Cette industrie est très concurrentielle, particulièrement en ce qui a trait aux prix.

14. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au cours de l'année 2018, le Groupement forestier de Kamouraska et le Groupement forestier et agricole Taché ont entamé des discussions afin d'évaluer l'intérêt, pour les deux organisations, de fusionner leurs activités à partir du 1er janvier 2020. Après avoir analysé tous les éléments pertinents, le conseil d'administration recommandera unanimement aux actionnaires, lors d'une assemblée générale spéciale qui sera tenue en avril 2019, d'approuver la dite fusion.

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

A - CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventes de bois et transport	2 860 564 \$	2 523 243 \$
Ventes de services	1 470 737	1 615 019
Subsides pour travaux	558 659	511 491
Revenus de la pourvoirie	155 629	145 087
Autres revenus d'opération	91 190	62 279
Ventes d'équipements et revenus divers	64 538	35 394
Revenus d'intérêts	7 984	5 564
	<hr/>	<hr/>
	5 209 301 \$	4 898 077 \$

B - COÛT DES TRAVAUX

Stocks, début de l'exercice	279 470 \$	291 995 \$
Salaires et charges sociales	967 959	910 339
Achats et coupe de bois	733 034	490 921
Achats de fournitures	86 887	97 229
Cotisations, permis et taxes foncières	71 599	71 960
Dépenses reliées à l'emploi	82 085	76 740
Entretien et réparations - matériel électronique	-	527
Entretien et réparations - matériel roulant	21 376	21 698
Immatriculation et assurances	11 499	10 661
Impôts fonciers	13 090	15 606
Location de machineries	1 096 775	1 239 233
Sous-contrats	229 411	176 527
Transport	620 994	605 264
Amortissement des immobilisations corporelles	21 972	36 785
	<hr/>	<hr/>
	4 236 151	4 045 485
Stocks, fin de l'exercice	204 565	279 470
	<hr/>	<hr/>
	4 031 586 \$	3 766 015 \$

C - FRAIS TECHNIQUES

Salaires et charges sociales	487 991 \$	567 801 \$
Dépenses liées à l'emploi	45 524	50 720
Fournitures de bureau et informatique	8 360	8 219
Frais de représentation et d'allocation	-	395
Permis et cotisations	2 183	1 559
Sous-contrat	60 669	7 782
Amortissement des immobilisations corporelles	1 115	871
	<hr/>	<hr/>
	605 842 \$	637 347 \$

Groupement Forestier de Kamouraska inc.

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

D - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	164 443 \$	158 461 \$
Association	35 164	25 620
Assurances	2 720	3 292
Combustible et électricité	4 418	4 186
Créances douteuses	-	68
Entretien et réparations - bâtisses	4 738	9 996
Fournitures de bureau et papeterie	14 130	16 919
Frais de voyages et de représentation	16 197	11 155
Publicité, dons et abonnements	11 308	14 001
Services professionnels	27 550	17 030
Télécommunications	4 358	4 566
Amortissement des immobilisations corporelles	322	1 115
	<u>285 348 \$</u>	<u>266 409 \$</u>

E - FRAIS FINANCIERS

Frais bancaires	4 129 \$	6 315 \$
Intérêts sur la dette à court terme	3 104	4 050
Intérêts sur la dette à long terme	11 127	9 066
	<u>18 360 \$</u>	<u>19 431 \$</u>

9. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice 2019

Réception d'une proposition.

10. Ratification des actes posés par les administrateurs

Réception d'une proposition.

11. Présentation du rapport d'activité pour l'année 2018

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration était composé de sept administrateurs et le comité exécutif de trois membres du conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	M. Dominique Morin	Saint-Pascal
1 ^{er} vice-président	M. Louis-Marie Plourde	Saint-Pascal
2 ^e vice-président	M. Mario Ouellet	Saint-André
Administrateurs	M. Marius St-Onge	Saint-Pascal
	M. Normand Simard	Sainte-Hélène
	M. David Chouinard	Saint Antonin
	M. Denis Ouellet	Pohénégamook

COMITÉ EXÉCUTIF

Président	M. Dominique Morin	Saint-Pascal
1 ^{er} vice-président	M. Louis Plourde	Saint-Pascal
2 ^e vice-président	M. Mario Ouellet	Saint-André

Le conseil d'administration s'est réuni à neuf (9) reprises au cours de l'année 2018.

Les principaux points discutés lors de ces rencontres ont été :

- Projet de fusion avec le Groupement forestier et Agricole Taché ;
- Représentation à l'Agence ;
- Représentation à RESAM ;
- Représentation à la FOGC ;
- Suivi des investissements ;
- Suivi des travaux en forêts privée et publique ;
- Et de nombreux dossiers d'ordre administratif.

De plus, plusieurs membres du conseil d'administration représentent le groupement au sein de différents comités locaux, régionaux et provinciaux.

Orientations prises par le conseil d'administration pour la prochaine saison d'opération

- Poursuivre l'adaptation de la livraison du Programme d'aménagement renouvelé afin que ce dernier continue à bénéficier aux propriétaires, tout en étant rentable;
- Encourager le recours au Programme de remboursement de taxes foncières en complémentarité au Programme renouvelé;
- Poursuivre la recherche de clients et projets pour la filière biomasse forestière résiduelle afin de constituer un volume de production viable;
- Advenant la ratification de la recommandation du conseil d'administration de mettre en œuvre la fusion entre le Groupement forestier de Kamouraska inc. et le Groupement forestier et Agricole Taché inc., veiller à une mise en place harmonieuse et efficace;
- Préparer notre plateforme multi-usage à St-Pascal à recevoir de futurs locataires;
- Être à l'affût de projet novateur à caractère environnementaux :

PROGRESSION (ENREGISTRÉ LE 10 AOÛT 1979) FORÊT PRIVÉE ET TERRES PUBLIQUES INTRAM. (TPI)

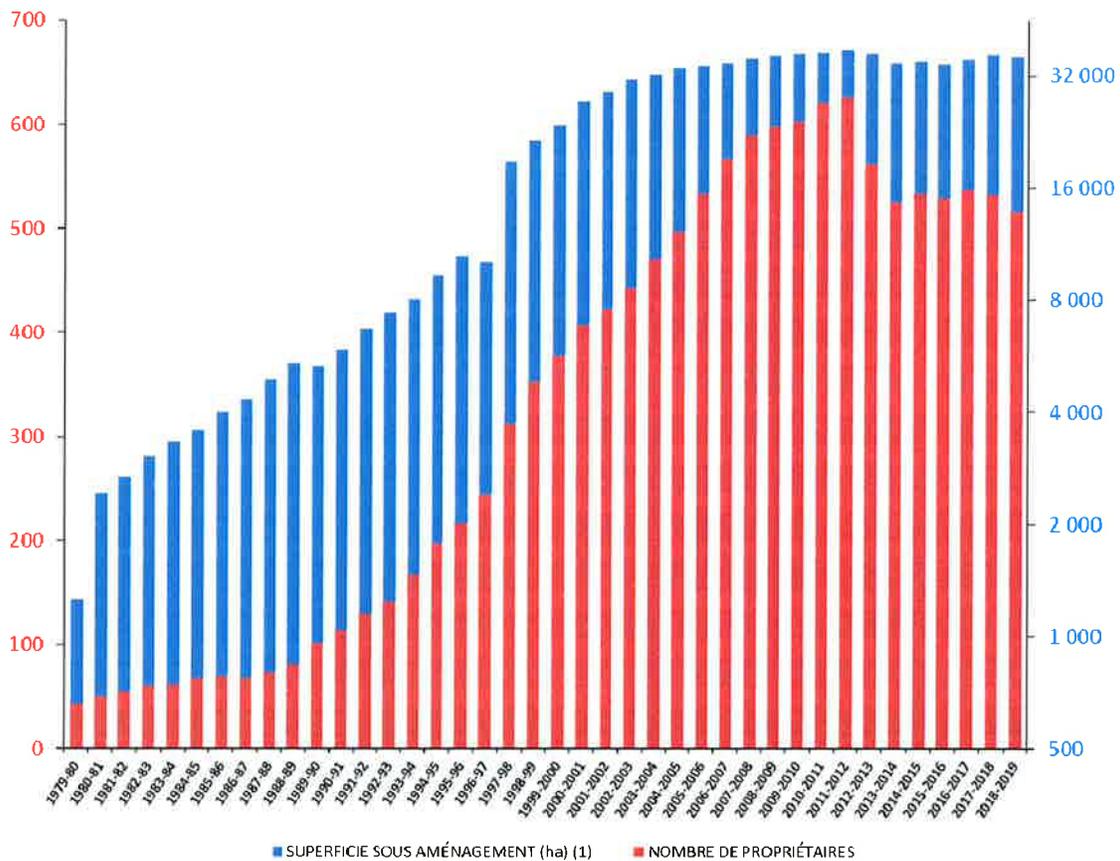
ANNÉE	SUPERFICIE SOUS AMÉNAGEMENT (ha) ⁽¹⁾	NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES	QUANTITÉ PLANTS REB. ANNUELLEMENT	BUDGET D'AMÉNAGEMENT (\$) ⁽²⁾
1979-80	1 252	43	0	6 000
1980-81	2 425	51	82 700	84 125
1981-82	2 683	55	187 510	120 263
1982-83	3 060	60	270 700	166 749
1983-84	3 330	61	428 760	186 582
1984-85	3 568	68	340 950	183 879
1985-86	3 999	70	370 940	199 704
1986-87	4 321	68	524 930	258 782
1987-88	4 899	73	521 411	314 178
1988-89	5 431	81	597 031	412 816
1989-90	5 336	101	669 300	502 326
1990-91	5 885	114	697 082	436 910
1991-92	6 717	129	448 900	419 466
1992-93	7 428	142	494 480	410 935
1993-94	8 056	167	421 400	406 158
1994-95	9 350	197	415 121	471 295
1995-96	10 510	217	342 674	417 716
1996-97	10 141	245	478 025	363 558
1997-98	18 915	313	310 432	612 094
1998-99	21 507	353	335 725	700 251
1999-2000	23 704	378	445 459	653 345
2000-2001	27 475	408	347 597	503 634
2001-2002	28 948	423	278 387	789 180
2002-2003	31 297	444	311 553	831 380
2003-2004	32 373	471	369 230	822 683
2004-2005	33 719	498	309 874	772 275
2005-2006	34 136	535	323 670	822 817
2006-2007	34 731	568	278 453	785 669
2007-2008	35 608	590	241 375	886 712
2008-2009	36 239	599	226 842	895 322
2009-2010	36 767	604	171 776	1 008 767
2010-2011	37 117	622	200 151	895 929
2011-2012	37 740	627	156 600	921 233
2012-2013	36 876	563	111 747	981 858
2013-2014	34 778	526	76 991	945 833
2014-2015	35 084	535	79 179	949 362
2015-2016	34 646	530	63 935	761 172
2016-2017	35 536	538	106 670	793 922
2017-2018	36 556	534	130 795	830 978
2018-2019	36 188	517	167 180	904 939
TOTAL			12 335 535	26 307 850

⁽¹⁾ Incluant les terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Kamouraska (3 382 ha) maintenant sous convention avec la Première Nation Malécite de Viger qui nous confier toujours la gestion (budget 38 525 \$ en 2013-2014)

⁽²⁾ Incluant budget spécifique à Cascades depuis 2007-2008 (Travaux d'aménagement et populiculture) et le programme de remboursement des taxes foncières (PRTF)

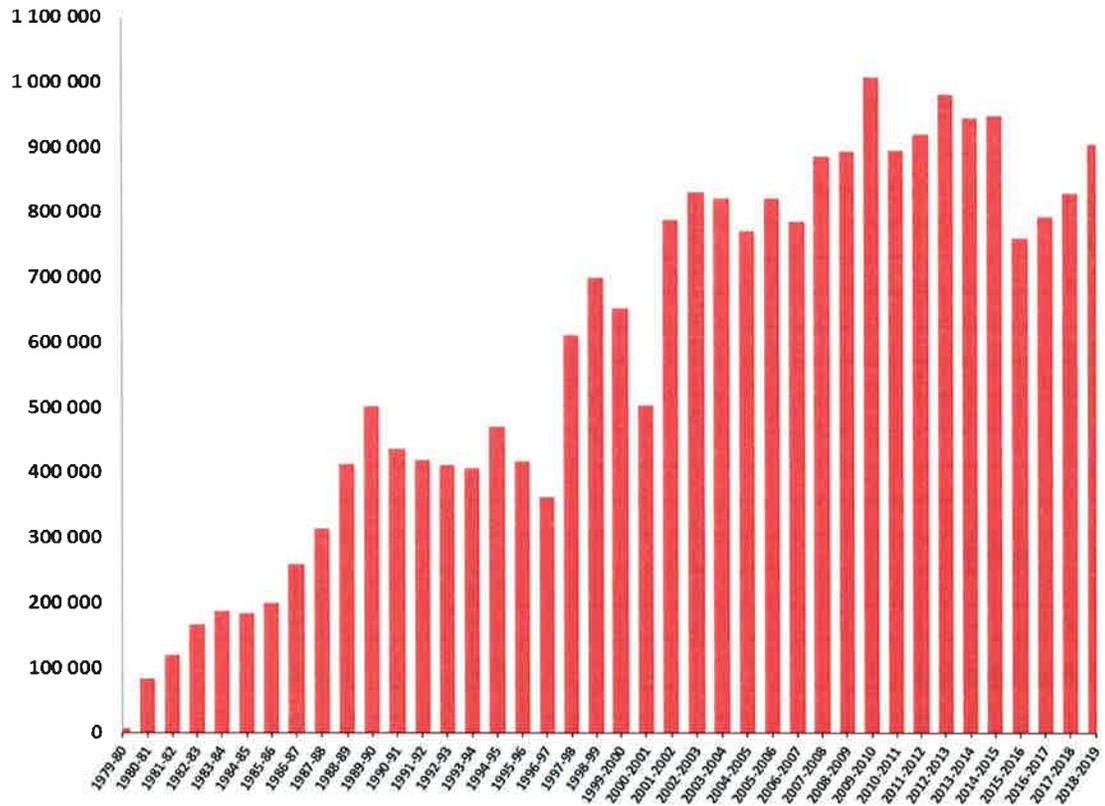
⁽³⁾ Entrée en vigueur de certaines décisions de la rencontre des partenaires de la forêt privée de mai 2011, dont les PAF à la charge du propriétaire

**PROGRESSION FORÊT PRIVÉE ET TERRES PUBLIQUES
INTRAMUNICIPALES (TPI)**



(3) Entrée en vigueur de certaines décisions de la rencontre des partenaires de la forêt privée de mai 2011, dont les PAF à la charge du propriétaire

BUDGET D'AMÉNAGEMENT (\$) (2)



NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES ET SUPERFICIES SOUS AMÉNAGEMENT AVEC LE GROUPEMENT FORESTIER DE KAMOURASKA INC. AU 31 DÉCEMBRE 2018 (excluant Parke)

	NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES *	SUPERFICIE TOTALE DE LA MUNICIPALITÉ (hectares)	SUPERFICIE FORESTIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ (hectares)	SUPERFICIE FORESTIÈRE SOUS AMÉNAGEMENT (hectares)	POURCENTAGE D'ADHÉSION (SUP.FORESTIÈRE) (%)
KAMOURASKA	3	4 112	552	32,5	5,9%
SAINT-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	4	7 640	2 390	122,4	5,1%
MONT-CARMEL	46	11 296	8 991	2 464,6	27,4%
RIVIERE-OUELLE	0	5 755	1 356	0	0,0%
ST-ALEXANDRE	63	11 321	5 579	2 552,2	45,7%
ST-ANDRE	17	5 857	2 439	566,8	23,2%
ST-BRUNO	75	18 649	17 345	7 911,1	45,6%
ST-DENIS	0	3 364	680	0	0,0%
ST-GABRIEL	32	7 754	6 676	1 227,6	18,4%
ST-GERMAIN	6	2 564	996	180,5	18,1%
ST-JOSEPH	61	8 426	6 608	2 788,3	42,2%
ST-ONESIME	20	8 692	7 593	764,3	10,1%
ST-PACOME	8	2 900	1 546	169,7	11,0%
ST-PASCAL	33	5 959	1 674	544,8	32,5%
ST-PHILIPPE-DE-NERI	6	3 242	1 340	102,3	7,6%
STE-HELENE	36	6 200	2 638	1257,9	47,7%
TNO PICARD	15	5 350	5 247	2 107,4	40,2%
TOTAL MRC Kamouraska		119 081	73 650	22 792	30,9%
POHÉNÉGAMOOK (ST-ÉLEUTHÈRE)	44	10 238	8 855	3 248,9	36,7%
ST-ATHANASE	29	8 984	8 614	3 397	39,4%
TOTAL MRC Témiscouata		19 222	17 469	6 646	38,0%
N-D DU PORTAGE	26	4 014	2 118	740,4	35,0%
ST-ANTONIN	83	17 412	14 525	2 436,2	16,8%
RIVIÈRE-DU-LOUP	8	8 395	3 436	191,6	5,6%
TOTAL MRC Rivière-du-Loup		29 821	20 079	3 368	16,8%
GRAND TOTAL		168 124	111 198	32 807	29,5%

* Un propriétaire peut se retrouver dans plus d'une municipalité.

Certification forestière 	Nombre de propriétaires	Superficie totale (hectares)	Pourcentage des propriétés sous aménagement
	338	23 811,4	72,6%

GROUPEMENT FORESTIER DE KAMOURASKA INC., Rapport d'activités 2018
INFORMATIONS GÉNÉRALES ET TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE

- (1) Incluant programme de remboursement taxes foncières (PRTF)
 (2) Budget Cascades, travaux non déjà inclus dans forêt privée
 (3) Territoire forestier résiduel (Anciennement TPI)
 (4) Certifié par le Groupement ou autres
 (5) Incluant le plan général de la grande propriété
 (6) Incluant 47,3 hectares réalisés pour le Gr. for. et Agricole Taché et
 42,6 hectares en appel d'offre publique

	FORÊT PRIVÉE ⁽¹⁾		CASCADES ⁽²⁾		TFR (PARKE) ⁽³⁾		FORÊT COMMUNALE		FORÊT PUBLIQUE	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
INFORMATIONS GÉNÉRALES:										
NOMBRE DE PROPRIÉTAIRE DÉSSERVIS (Travaux exécutés)	114	115	1	1	1	1	1	1	-	-
BUDGET D'AMÉNAGEMENT (\$)	630 519	523 957	241 628	269 382	32 792	37 639	9 173	40 483	977 930	984 862
TRAVAUX SYLVICOLE RÉALISÉS										
PRÉPARATION DE TERRAIN (HA)	78,9	85,9	22,8	25,3	-	-	-	-	115,2	174,2
REBOISEMENT ET REGARNI RÉSINEUX ET FEUILLUS DURS (plants)	164 930	103 445	-	-	-	14 460	-	-	194 564	222 380
REBOISEMENT PEUPLIER HYBRIDE (plants)	2 250	1350	14 514	11 540	-	-	-	-	-	-
FERTILISATION DES PEUPLIERS HYBRIDES (HA)	-	-	20,6	16,3	-	-	-	-	-	-
NETTOIEMENT PLANT. DES PEUPLIERS HYBRIDES (HA)	-	-	19	23,8	-	-	-	-	-	-
DÉGAGEMENT MANUEL (HA)	77	36,3	-	-	16,3	-	-	-	69,9	110,8
ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE + NETTOIEMENT (HA)	13,3	9,2	51,3	62,4	-	22,8	-	-	488,2 ⁽⁶⁾	312,3
ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE (HA)	-	3,4	-	-	-	-	-	-	-	-
ÉCLAIRCIE COMM., JARDINAGE, COUPE PROGRESSIVE (HA)	208	218,2	42	42	7,7	-	9,75	50,2	36,3	71,6
COUPE DE SUCCESSION (HA)	17,4	15,4	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉCOLTE TOTALE MÉCANISÉE (HA)	227,1	174,1	32,4	34,4	13,6	18,9	29,2	-	17,2	--
RÉCOLTE TOTALE MANUELLE (HA)	58,5	35,6	-	-	-	-	-	-	-	-
ÉLAGAGE DE PEUPLIERS HYBRIDES (HA)	1,8	-	26,4	57,9	-	-	-	-	-	-
VOIRIE-CONSTRUCTION (KM)	7,138	6,8	0,891	0,9	1,022	-	-	-	0,232	-
VOIRIE-AMÉLIORATION (KM)	8,399	3,4	-	-	-	-	-	-	1,887	-
PONCEAUX (Nb)	3	2	1	2	-	-	-	-	1	-
PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (HA)	2624,4	4138	4 329,5 ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
MARTELAGE (HA)	99,1	122,9	-	-	-	-	-	-	103,1	272,3
INVENTAIRE AVANT TRAITEMENT (PARCELLES)	-	-	-	-	-	-	-	-	363	499

VOLUMES LIVRÉS
TOTAL

	2018	2017	2018		2017		2018		2017		2018		2017	
SOUS CERTIFICATION FSC ⁽⁴⁾ (M ³ APP.)	58 725	78 977	23 299	43 469	16 697	19 025	5 980	5 607	4 751	6 092	7 997	4 784		
NON SOUS CERTIFICATION FSC (M ³ APP.)	28 521	9 276	26 236	9 276	-	-	-	-	-	-	2 285	-		
VOLUME TOTAL	87 246	88 253	49 535	52 745	16 697	19 025	5 980	5 607	4 751	6 092	10 282	4 784		

Politique d'Équité d'Accès aux services

Thème 4 – Reddition de comptes

➤ *Le groupement forestier informe ses membres par le biais de son rapport d'activités sur les éléments suivants :*

○ *Le montant, le nombre de propriétaires conventionnés desservis durant l'année de référence avec les budgets associés, avec la moyenne des sommes investies par propriétaires;*

Du 1 avril 2017 au 31 mars 2018	Du 1 avril 2017 au 31 mars 2018	Du 1 avril 2018 au 31 mars 2019
Nombre de propriétaire(s) conventionné(s) :	535	529
Superficie sous-aménagement :	33 174	32 807
Montant investi :	523 951,15 \$	630 518,98 \$
Indicateur \$/ha total :	15,79 \$	19,22 \$
Nombre de propriétaire(s) desservi(s) :	115	134
Pourcentage de propriétaire(s) desservi(s) :	21%	25%
Moyenne des sommes investies par propriétaire	4 556,10 \$	4 705,37 \$
○ <i>Le montant total d'aide investi chez chacun des administrateurs et les personnes apparentées et du personnel du groupement forestier de façon non-nominale.</i>		
Montant investi :	48 459,20 \$	58 927,20 \$
Nombre de propriétaire(s) desservi(s) :	12	10
Moyenne des sommes investies par propriétaire	4 038,27 \$	5 892,72 \$
Montant investi sur les lots du Groupement :	31 988,30 \$	15 454,11 \$
Pourcentage du montant total investi :	6,11%	2,45%

12. Élection des administrateurs

Administrateurs sortants :

M. David Chouinard
M. Denis Ouellet
M. Dominique Morin

13. Le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent – Édition 2018

Le mérite forestier du Bas-Saint-Laurent, ce concours qui honore des propriétaires de boisés privés, est de retour dans une nouvelle formule, après quatre ans d'absence. Nous retrouvons une seule catégorie parmi laquelle trois gagnants ont été sélectionnés. Donc, monsieur Raymond Guay, gagnant du 1^{er} prix, le prix Jean Guy Gagnon. Ce dernier est un de nos propriétaires-actionnaires et nous en sommes fier.

Le mérite forestier du Bas-Saint-Laurent est une initiative régionale et constitue un véhicule privilégié de visibilité pour tous les intervenants de la forêt privée. Ce concours souligne l'intérêt et les efforts des propriétaires et démontre la contribution du secteur forestier au développement socioéconomique régional. Il donne aussi l'opportunité de montrer les travaux réalisés dans le cadre du Programme de mise en valeur des forêts privées et l'utilisation qu'en font celles et ceux qui aménagent leur forêt.

14. Divers

- a)
- b)
- c)

15. Levée de l'assemblée



GROUPEMENT FORESTIER
DE KAMOURASKA

L'aménagement forestier, une valeur sûre

Le 17 avril 2019

Aux Actionnaires du
Groupement forestier de Kamouraska inc.

Objet : Avis de convocation-Assemblée générale spéciale

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration du Groupement forestier de Kamouraska inc, j'ai le plaisir de vous convier à titre d'actionnaire à une assemblée spéciale qui aura lieu **lundi, le 29 avril 2019, à 21 h 30, au Complexe municipal de Saint-Alexandre-de-Kamouraska situé au 629, route 289.**

Nous étudierons pour ratification une résolution recommandant la fusion du Groupement forestier de Kamouraska Inc et du Groupement forestier et agricole Taché Inc, adoptée à l'unanimité par les administrateurs de la compagnie, le 16 avril 2019.

Vous trouverez sous pli un projet d'ordre du jour à l'endos du présent avis, un sommaire du projet de fusion, la résolution recommandant la fusion et un formulaire de procuration.

Si vous souhaitez obtenir une copie de la convention de fusion, vous pourrez l'obtenir en vous adressant au secrétariat du Groupement.

Votre présence à cette assemblées serait très appréciée. Cependant, s'il vous est impossible d'y participer, nous vous prions de bien vouloir compléter la procuration ci-jointe. Elle vous permettra d'autoriser un autre actionnaire de la compagnie à vous représenter à cette assemblée spéciale. Cette procuration devra nous être parvenue avant le début de la réunion.

Nous souhaitons vous rencontrer à cette occasion et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Gérald Landry
Directeur général

GL/vb

p. j. Ordre du jour (verso)
Sommaire du projet de fusion
Résolution recommandant la fusion
Formulaire de procuration

**Groupement forestier de Kamouraska Inc.
Assemblée générale spéciale**

Lundi, le 29 avril 2019 à 21h30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;
3. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum ;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
5. Étude pour ratification d'une résolution, recommandant la fusion du Groupement forestier de Kamouraska Inc. et du Groupement forestier et Agricole Taché Inc. adopté à l'unanimité par les administrateurs de la compagnie, le 16 avril 2019;
 - 5.1 Présentation du projet;
 - 5.2 Présentation de la convention de fusion par Me Claude Gagnon, notaire;
 - 5.3 Période de questions;
 - 5.4 Recommandation du conseil d'administration;
 - 5.5 Ratification de la recommandation.
6. Mot de clôture;
7. Levée de l'assemblée.

Sommaire du projet de fusion

Groupement forestier de Kamouraska - Groupement forestier et agricole Taché

• La mise en contexte

L'environnement d'affaires des groupements forestiers a beaucoup changé au cours des dernières années. Coupes dans les programmes d'aménagement, prise en charge de la planification forestière en forêt publique par le MFFP, réduction des travaux sylvicoles en forêt publique, octroi de contrats par appels d'offre, une grille provinciale de taux unique en forêt privée ne sont que quelques exemples.

Sur le plan interne, les enjeux liés à la rareté de la main-d'œuvre, notamment, sont de plus en plus préoccupants. Pour les prochaines années, la capacité de nos groupements à maintenir une main-d'œuvre compétente et suffisante pour assurer leur développement sera assurément mis à rude épreuve.

Malgré tout, la santé financière de nos groupements est assez bonne, mais il ne faudrait pas attendre qu'elle se détériore avant d'agir.

De là l'idée de créer une valeur supplémentaire grâce au regroupement de deux entreprises voisines ayant un vécu et des objectifs similaires.

Le projet de fusion

En 2018, le Groupement forestier de Kamouraska et le Groupement forestier et agricole Taché ont entamé des discussions afin d'évaluer l'intérêt, pour les deux organisations, de fusionner leurs activités. Plusieurs éléments militent en faveur d'un tel regroupement mais il faut être conscient qu'il y a également des défis à la réussite.

Les deux groupements ont documenté leur fonctionnement, afin de faire ressortir, les forces et faiblesses de chacun, les opportunités de faire mieux ensemble et fait apparaître les principales différences de culture organisationnelle.

Après avoir analysé l'ensemble du dossier, le conseil d'administration arrive à la conclusion que nous sommes rendus à une croisée des chemins et qu'un choix s'impose pour les actionnaires.

1. Le statu quo, qui risque de nous maintenir dans le cercle de la décroissance des emplois, du chiffre d'affaires, de la rentabilité et des services aux propriétaires.
2. La fusion, qui pourrait nous permettre d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme, en regroupant nos forces humaines, matérielles et financières dans une entreprise capable de faire face aux défis actuels et futurs, tout en demeurant connectée sur les besoins des propriétaires.

Nos motivations

- **Obtenir un maillage intéressant de nos territoires respectifs**
 - Passez de 86 000 à 176 500 hectares forestiers;
 - Passez de 33 197 à 76 381 hectares sous-aménagement;
 - Passez d'une possibilité forestière de 227 600 à 474 000 m³ apparents/année.
- **Exercer une position plus importante sur le marché**
 - Passez de 500 à 1164 propriétaires-actionnaire;
 - Passez d'un budget d'aménagement en forêt privée de 613 000\$ à 1 542 000\$;
 - Passez d'un budget d'aménagement en forêt publique de 750 000\$ à 1 000 000\$;
 - Passez d'une production de bois de 78 000 à 146 118 m³ apparents.

- **Assurer une meilleure utilisation de la main-d'œuvre disponible**
 - Partager les forces (expertises complémentaires);
 - Acquisition de nouveaux champs d'expertises;
 - Spécialiser nos postes;
 - Améliorer l'attractivité et la rétention de la main-d'œuvre.
- **Répartir les coûts fixes sur une base de production plus importante**
 - Passez d'un chiffre d'affaires de 5 000 000\$ à 9 000 000\$;
 - Réduction des coûts fixes (administratifs, technique, certification);
 - Réduction des frais de représentation (Resam, FGFBSL).
- **Améliorer l'efficacité des opérations**
 - Augmenter notre capacité à gérer nos priorités d'opérations;
 - Augmenter les possibilités d'offrir du travail à l'année à nos sous-traitants;
 - Accéder à des projets de plus grande envergure.
- **Améliorer notre capacité financière et d'investissement**
 - Passez de 2 700 000\$ à 4 100 000\$ de capitaux propres;
 - Augmenter notre capacité d'investissement.
- **Augmenter notre influence politique**
 - Devenir une entreprise collective importante sur un territoire plus grand;
 - Minimiser les écarts entre nos pairs.

Questions et réponses

- **Qu'est-ce que ça va changer pour moi comme propriétaire?**
 - À votre échelle, vous ne verrez probablement pas de changement, ou très peu, sur les services qui vous sont offerts. Par contre, il faut bien comprendre que pour le conseil d'administration, l'objectif est de maintenir, voire d'améliorer les services qui vous sont offerts. En fusionnant, on se donne une masse critique de travaux qui va nous aider à atteindre cet objectif.
- **Qu'advient-il des budgets d'aménagement de chaque groupement?**
 - Les budgets sont accordés par unité d'aménagement. L'unité d'aménagement du Kamouraska conservera son budget, même chose pour celle de Taché.
- **J'ai peur qu'en fusionnant on perde notre sentiment d'appartenance.**
 - D'abord il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'une acquisition de l'un par l'autre, le gros qui mange le petit. Il s'agit d'une fusion égalitaire, c'est à dire qu'on unit les deux groupements pour en créer un nouveau, avec les forces de chacun. On souhaite maintenir une entreprise dans laquelle vous allez vous retrouver autant que maintenant. Une entreprise près de sa base, de ses membres propriétaires.
- **Pourquoi fusionner, le Groupement est viable comme il est ?**
 - Oui, c'est vrai, actuellement ça va bien. Mais on a eu des périodes difficiles et encore aujourd'hui, on met beaucoup d'énergie à défendre des acquis plutôt que de travailler au développement de l'entreprise. De plus, l'augmentation du volume de travaux nous ouvrira de nouvelles possibilités, nous rendra moins dépendants des autres ou des fonds publics.
- **Qu'advient-il de notre siège social ?**
 - Aucune décision n'a encore été prise dans ce dossier. Toutefois, il est clair que si on veut assurer le succès de la fusion, il faudra avoir un seul bureau pour les employés administratifs et techniques. Une réflexion est amorcée et devra se poursuivre en considérant plusieurs éléments dont l'attraction et la rétention de main-d'œuvre, les frais de déplacements, la couverture cellulaire et Internet et, évidemment, les coûts de relocalisation s'il y a lieu.

Groupement forestier de Kamouraska Inc.
Assemblée générale spéciale

RÉSOLUTION SOUMISE AUX ACTIONNAIRES

- ATTENDU** que le conseil d'administration a étudié attentivement le projet de fusion avec le Groupement forestier et agricole Taché Inc et qu'il a analysé tous les éléments pertinents;
- ATTENDU** que le conseil d'administration s'est fait accompagner par des professionnels dans le cadre du processus de décision;
- ATTENDU** que le conseil d'administration considère qu'il est dans le meilleur intérêt du Groupement forestier de Kamouraska Inc que celui-ci fusionne avec le Groupement forestier et agricole Taché Inc;
- ATTENDU** qu'un projet de convention de fusion a été soumis au conseil d'administration pour examen et approbation;
- ATTENDU** que le conseil d'administration a adopté unanimement une résolution approuvant la fusion du Groupement forestier de Kamouraska Inc avec le Groupement forestier et agricole Taché Inc à compter du 1^{er} Janvier 2020;

Il est proposé par _____, appuyé par _____,

QUE les actionnaires approuvent la fusion du Groupement forestier de Kamouraska Inc avec le Groupement forestier et agricole Taché Inc;

QUE la convention de fusion adoptée par les administrateurs soit approuvée par les actionnaires.

